

**DELIBERATION 2022-029**

**LE VINGT-QUATRE FEVRIER DEUX-MILLE-VINGT-DEUX A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEAN-DE-VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FRANCOIS RIO, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU DIX FEVRIER DEUX-MILLE-VINGT-DEUX.**

**PRESENTS** : M. RIO, M. PLAUTIN, M. PIOT, Mme BRUEL, Mme PENA, M. TREPRAU, M. BRUGUIERE, Mme PASSERAT DE LA CHAPELLE, Mme BIANCO CHAINE, M. QUINTIN, M. LEFEVRE, Mme RIMBERT, Mme MAURIN, M. ROBIN, Mme MYSONA, M. BOISSEAU, M. THEOL, Mme ROLLAND, M. FONTVIEILLE, Mme OMS, Mme VESSIOT.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : Mme FABRY donne procuration à M. PIOT, M. VAN LEYNSEELE donne procuration à M. RIO, M. HIVIN donne procuration à M. RIO, Mme FERRAI donne procuration à Mme PENA, M. WALCZACK donne procuration à M. TREPRAU, M. BLANCHARD donne procuration à Mme BRUEL, M. CADIOU donne procuration à M. LEFEVRE, Mme DE ROBERT DE LAFREGEYRE donne procuration à Mme MAURIN, M. SIGAUD donne procuration à M. BRUGUIERE.

**ABSENTS** : Mme PIACENTINI-MOREAU, Mme MOUGIN, M. DE BOISEGLIN

**M. PLAUTIN a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Objet** : Avenant contrat : Location d'emplacements sur le château d'eau pour installation d'équipements de radiotéléphonie

Par contrat de bail en date du 02/03/2016, la Commune de Saint-Jean-de-Védas propriétaire du château d'eau sis rue des Hauts de Saint Jean à Saint Jean de Vedas (34430), a loué à Free Mobile des emplacements dans l'emprise de l'immeuble susvisé aux fins d'installation d'équipements de radiotéléphonie.

Par ailleurs, dans le cadre d'un partenariat avec la société On Tower France (anciennement dénommée ILIAD 7), la société Free Mobile lui a cédé l'infrastructure passive de ses sites, et les contrats de bail associés.

Cette société souhaite modifier ces installations sur le château d'eau dans le cadre du déploiement de nouvelles infrastructures, il est donc proposé l'avenant suivant qui porte sur les principaux points suivants :

- Prise en compte de changement d'identité du titulaire du bail et des différents correspondants,
- Prolongation du bail à la date de signature de cet avenant pour une durée de 18 ans,
- Augmentation de la surface louée portée à 20 m<sup>2</sup>,
- Augmentation du loyer annuel à 13 000 € nets avec une actualisation de 2.5 % par an.

**En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant proposé.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**ADOpte** à la majorité l'ensemble de ces propositions par :

- 28 voix pour,
- 1 abstention (Mme MYSONA)
- 1 contre (M. THEOL)

**François RIO,**  
**Maire de Saint-Jean-de-Védas**

